

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif. La présente note répond à cette obligation.

Pour mémoire, le compte administratif :

- est établi en fin d'exercice par le maire,
- est le bilan financier de la commune. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées.
- rapproche des prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives, en dépenses et en recettes, pour les deux sections,
- se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice.

Le compte administratif comporte deux grandes sections bien distinctes :

- **La section de fonctionnement** qui concerne la gestion courante de la commune,
- **La section d'investissement** qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice en sachant que les informations qui y figurent sont concordantes avec celles présentées par le Trésorier dans son compte de gestion.

On note une exécution financière saine au service des habitants.

Note de présentation du compte administratif 2023

Budget Général

1. La section de fonctionnement

1.1 Résultat

a) Résultats de fonctionnement pour l'année 2023

Recettes de fonctionnement	954 664,50 €
Dépenses de fonctionnement	879 556,70 €
Résultats de l'année 2023	75 107,80 €

1.2 Analyse

Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux notamment :

- **1) Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives et scolaires, aux fêtes et cérémonies, à l'impression du bulletin municipal, aux taxes foncières payées par la commune,

Pour 2023, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à **215 251,20 €**. On observe toutefois un écart par rapport à nos prévisions de **293 158,75 €** : la plupart des comptes sont en dessous des prévisions, on constate un dépassement aux 60 632 fournitures de petit équipement (2 234,64 €), les réparations sur les bâtiments non public (615228 - 1 202,20 €) et au 61551 Matériel roulant pour 1 014,61€. Concernant le compte 6232 (fête et cérémonie) reste positif (16 771,53 €) du fait de la réserve du don de Queyrac en fête, malgré une hausse des dépenses de la mairie pour la fête Saint Roch.

- **2) Les dépenses de personnel (chapitre 012)**

Ces dépenses s'élèvent à **524 020,70 €** pour l'année 2023. Elles étaient de **472 232,20 €** en 2022 et de **412 838,08 €** en 2021. Cette évolution s'explique par le remplacement d'agents en arrêt, ainsi qu'une augmentation générale des salaires avec la hausse du point d'indice, un recours accru aux heures supplémentaires et une augmentation du régime indemnitaire.

- **3) Les charges de gestion courante (chapitre 65)**

Ce chapitre regroupe les indemnités des élus, les subventions versées aux associations, les frais de contingents incendie et les participations aux organismes extérieurs (syndicats intercommunaux). Ces charges s'élèvent à **124 695,33 €**. L'augmentation s'explique par la prise en charges frais d'alimentation (cantine) par le SIRP.

En 2023, les subventions aux associations (6574) ont été attribuées pour un montant de **6 650,00 €**.

- **4) Les charges financières (chapitre 66)**

Ces charges concernent les intérêts des emprunts et de la ligne de trésorerie pour un montant de **10 946,15 €**.

- **5) Les charges exceptionnelles (chapitre 67)**

Elles concernent les aides pour les voyages scolaires et la destruction des nids de frelons, pour un montant de **412,95 €**.

- **6) Les atténuations de produits (chapitre 014)**

Cela concerne la participation à la CDC.

Récapitulatif des dépenses de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2021	CA 2022	CA 2023
011	Charges à caractère général	238 081,60 €	265 714,69 €	215 251,20 €
012	Charges de personnel	412 838,08 €	472 232,20 €	524 020,70 €
014	Atténuation de produits	4 111,00 €	4 111,00 €	4 111,00 €
65	Autres charges de gestion courante	103 929,34 €	102 788,90 €	124 695,33 €
66	Charges financières	3 211,33 €	2 429,83 €	10 946,15 €
67	Charges exceptionnelles	0,00 €	267,47 €	412,95 €
68	Dotations aux provisions (semi-budgétaires)	37,41 €	0,00 €	119,37 €
Total des dépenses		762 208,76 €	847 544,09 €	879 556,70 €

Les recettes de fonctionnement :

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Atténuation de charges
- Les produits issus de la fiscalité directe locale
- Les dotations de l'État (dont la dotation globale de fonctionnement) et les participations d'autres collectivités
- Les produits des services
- Les revenus des immeubles communaux

1) Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70)

Les produits proviennent principalement :

- *Des cantines,*
- *Des repas à domicile,*

2) Les impôts et taxes (chapitre 73)

Les taux d'imposition communaux sont :

Taxe sur le foncier bâti : 32,06 %

Taxe sur le foncier non bâti : 45,14 %

Taxe d'habitation : 11,73 %

L'augmentation du produit de la fiscalité est liée, d'une part, à la revalorisation de la base fiscale via un coefficient d'actualisation calculé par l'administration fiscale, en fonction de l'inflation, pour l'ensemble du territoire national et, d'autre part, à la construction de nouvelles habitations. Cette croissance « physique » des bases est notamment le résultat des constructions de nouveaux logements.

	CA 2021	CA 2022	CA 2023
73 111 – Taxes foncières et d'habitation	380 154,00 €	403 978,00 €	433 808,00 €
Variation en pourcentage		6.26 %	7.42 %
Variation en valeur		23 824.00 €	29 830.00 €

Le chapitre 73 regroupe également la Taxe sur la consommation finale d'électricité et les droits de mutation.

3) Les dotations, subvention et participations (chapitre 74)

La dotation globale de fonctionnement, principale dotation de fonctionnement de l'Etat aux collectivités territoriales, est une ressource importante, à savoir **290 753.00 €**

4) Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Il s'agit notamment des loyers encaissés. Le montant des loyers encaissés en 2023 est de **25 658,57 €** (montant en hausse par rapport à 2020 et 2021).

5) Atténuations de charges (chapitre 013)

Le remboursement des frais de personnel s'est élevé à **28 154,70 €**. Ces sommes concernent le remboursement des salaires par notre assureur pour les agents en arrêts maladie, ainsi que les aides pour les contrats aidés.

Récapitulatif des recettes de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2021	CA 2022	CA 2023
R002	Excédent de fonctionnement reporté	9 542,50 €	117 703,43 €	80 887,12 €
013	Atténuation de charges	20 545,73 €	45 219,54 €	28 154,73 €
70	Produits des services	51 672,75	41 106,86 €	29 303,30 €
73	Impôts et taxes	454 552,35	498 382,31 €	529 215,03 €
74	Dotations et participations	314 156,27	315 773,30 €	332 227,73 €
75	Autres produits (dont loyers)	23 810,47	25 658,57 €	35 759,91 €
76	Produits financiers	2.31 €	2.48 €	3,80 €
77	Produits exceptionnels	83 232,81 €	33 640,46 €	0.00 €

2. La section d'investissement

2.1 Résultat

a) Résultats d'investissement pour l'année 2023

Recettes d'investissement	439 877,94 €
Dépenses d'investissement	504 398,44 €
Résultats de l'année 2022	- 64 520,50 €

b) Excédent ou déficit à reporter au budget primitif 2024

R 002 = + 44 820.48 €

C) Solde des restes à réaliser :
+ 220 305,12 €

2.2 Analyse

Les dépenses d'investissement :

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés.

- **1) Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)**

Le remboursement du capital de la dette était de **71 308,35 €** en 2023.

Le capital restant dû au 31 décembre 2023 est de **548 774,99 €**.

- **2) Chapitres 21 et 23**

Les principaux investissements réalisés en 2022 sont les suivants :

CAB : 279 617,69 €

Logement et commerces : 114 666,69 €

Les recettes d'investissement :

Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus, les recettes en lien avec l'urbanisme (la taxe d'aménagement) et, si besoin, les emprunts nouveaux.

Pour l'année 2023, les recettes d'investissement s'élèvent à **439 877,94 €**. Elles comprennent :

- **Les recettes réelles**

- Il s'agit des subventions d'investissement reçues pour **92 810,60 €** (chapitre 13) qui émanent principalement du Conseil Départemental
- Du FCTVA pour **112 571,14 €**
- De la taxe d'aménagement pour **149 055,74 €**
- De notre excédent de fonctionnement capitalisé (1068) lié à une précédente affectation du résultat pour un montant de **149 055,74 €**

- **Les recettes d'ordre** qui représentent des écritures comptables.

4. Les budgets annexes

COMPTE ADMINISTRATIF	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
LOTISSEMENT PALUS						
Résultats reportés		45 506,76		19 412,01		
Opérations de l'exercice	8 582,01	8 582,01	15 615,47			
TOTAUX	8 582,01	54 088,77	15 615,47	19412,01	24 197,48	73 500,78
Résultats de clôture	8 582,01	54 088,77	15 615,47	19412,01	24 197,48	73 500,78
Restes à réaliser						
RESULTATS DEFINITIFS	8 582,01	54 088,77	15 615,47	19412,01	24 197,48	73 500,78
SOLDE D'EXECUTION		45 506,76		3796,54		49 303,30

COMPTE ADMINISTRATIF	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
TRANSPORT SCOLAIRE						
Résultats reportés		20 005,02		17 583,92		
Opérations de l'exercice	22 570,42	20 698,94	11 567,53	10 752,00		
TOTAUX	22 570,42	40 703,96	11 567,53	28 335,92	34 137,95	69 039,88
Résultats de clôture	22 570,42	40 703,96	11 567,53	28 335,92	34 137,95	69 039,88
Restes à réaliser						
RESULTATS DEFINITIFS	22 570,42	40 703,96	11 567,53	28 335,92	34 137,95	69 039,88
SOLDE D'EXECUTION		18 133,54		16 768,39		34 901,93